REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2987

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville des Minguettes-Clochettes - Subventions d'investissement aux copropriétés pour des opérations de résidentialisation - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2987

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville des Minguettes-Clochettes - Subventions d'investissement aux copropriétés pour des opérations de résidentialisation - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

Le programme de renouvellement urbain de Vénissieux Saint-Fons Minguettes-Clochettes fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au titre du NPNRU, approuvée par délibération du Conseil n° 2020-4212 du 29 janvier 2020 et signée par l'ensemble des partenaires le 12 mars 2020, et d'un avenant à la convention NPNRU signé le 2 avril 2024.

I - Contexte : le secteur Pyramide au sein du projet d'ensemble

Par délibération du Conseil n° 2023-1652 du 27 mars 2023, la Métropole de Lyon s'est engagée à conduire une opération de désenclavement du secteur Pyramide par le biais de la création d'une nouvelle voie pour irriguer l'ensemble du quartier de l'avenue Marcel Cachin à l'avenue Vladimir Komarov. Les travaux sont en cours de réalisation. Cette nouvelle voie accompagne des interventions en matière de résidentialisation d'immeubles situés au nord de l'avenue Vladimir Komarov.

Ces résidentialisations doivent mettre en évidence les limites privé-public et préciser les usages de chaque espace. Un fort enjeu de tranquillité publique et résidentielle guide les interventions dans ce secteur. Le volume des résidentialisations concerne 784 logements, dont 375 en copropriétés.

II - Opérations de résidentialisation des copropriétés du NPNRU

La présente délibération porte sur le financement des résidentialisations de deux copropriétés, Grandes terres et Les Soyouz, selon la répartition suivante :

1°- Copropriété Grandes terres - 247 logements

Les bâtiments sont adressés au 2-22 avenue Marcel Cachin à Vénissieux. La copropriété a bénéficié d'un programme de réhabilitation thermique dans le cadre du programme d'intérêt général Performance énergie finalisé en 2020. Le projet de résidentialisation porte sur le double enjeu de mettre au clair les domanialités par le biais de rétrocessions foncières qui seront réalisées *a posteriori* des travaux de la voie nouvelle et de clôturer les espaces extérieurs privés de la copropriété avec un contrôle d'accès pour les véhicules et les piétons. Un réaménagement des parkings de la copropriété vient compléter les travaux. L'assemblée générale des copropriétaires a voté en faveur du programme de travaux le 20 mai 2025. La réalisation des travaux est prévue dans le courant de l'année 2026.

Conformément à la convention avec l'ANRU, le coût prévisionnel des travaux de résidentialisation de la copropriété (base subventionnable) s'élève à 700 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention ANRU : 350 014 €,
- participation de la Métropole : 230 000 €.

Il convient d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 230 000 €.

2°- Copropriété Les Soyouz - 128 logements

Les bâtiments sont adressés au 23-37 avenue Vladimir Komarov à Vénissieux. Les travaux de résidentialisation portent sur la clôture des espaces extérieurs privés avec un contrôle d'accès pour les véhicules et les piétons. L'assemblée générale des copropriétaires a voté en faveur du programme de travaux le 19 juin 2025. La réalisation est prévue au 2nd trimestre 2026. Les rétrocessions foncières nécessaires à la clarification des domanialités seront réalisées *a posteriori* des travaux de la voie nouvelle. En complément, la copropriété a lancé des études préalables à un programme de réhabilitation énergétique.

Conformément à la convention avec l'ANRU, le coût prévisionnel des travaux de résidentialisation de la copropriété (base subventionnable) s'élève à 400 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention ANRU : 200 008 €,
- participation de la Métropole : 120 000 €.

Il convient d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 120 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'investissement d'un montant de :

- 230 000 € au profit de la copropriété Grandes terres,
- 120 000 € au profit de la copropriété Les Soyouz,

dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le QPV des Minguettes-Clochettes,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les copropriétés Grandes terres et Les Soyouz, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 245 000 € en dépenses en 2025,
- 105 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P17O8416.

4° - La somme à payer en investissement, soit 350 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivant - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338619-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025